COTE D'IVOIRE – FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS RADIO AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE DE COTE D'IVOIRE

Fourniture

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Procédure ouverte locale

REFERENCE DE PUBLICATION :

CIVIPOL-CDI5036PCRCIO- VHF & accessoires

Intitulé : Fourniture, installation d'équipements de radiocommunication VHF et prestations connexes sur dix-huit (18) sites en Côte d'ivoire.

DESCRIPTION DU PROJET

1. Description du marché

Le présent marché consiste à :

- La fourniture,
- La livraison (Abidjan cocody, Direction de la surveillance du Territoire)
- L'installation complète
- Les tests et mise en réseau,

Des équipements de radiocommunication VHF sur dix-huit (18) sites en Côte d'ivoire tel que consigné dans l'Annexe III.

L'installation et la mise en réseau des équipements de radiocommunication VHF devront se faire sur les sites suivants :

- Gbenta
- Noe
- Pogo
- Takikro
- N'Gadana

DÉBUT DE DÉPÔT

DATE LIMITE DE RÉPONSE

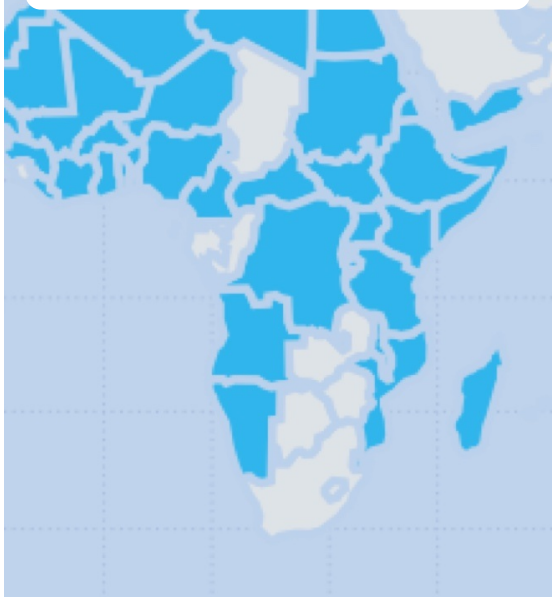
BUDGET DU MARCHÉ

DURÉE DU PROJET

6 Mois

Zone d'intervention

Afrique



- Soko
- Ohidougou
- Frambo
- Pékan-Barrage
- Koguiénou
- Sipilou
- Niablé
- Gbeleban
- Tiéfinzo
- Nigouni
- Dohouba
- Laleraba
- Vonkoro

L’acheminement des équipements entre Abidjan et les sites sera assuré par CIVIPOL. Le soumissionnaire devra être en capacité de mettre à disposition des techniciens sur les 18 sites identifiés pour l’installation des mats et antennes ainsi que la mise en réseau des équipements. Le calendrier d’installation sera défini par CIVIPOL selon son calendrier opérationnel, idéalement entre fin 2026 et début 2027.

NB : Les contraintes suivantes sont à prendre en compte dans l’exécution du présent marché.

- Accès difficile à certains postes frontaliers
- Variation climatique (pluie, forte chaleur)
- Disponibilité limitée des réseaux électriques et internet
- Sensibilité sécuritaire de certaines zones
- Le point d’évaluation des sites et leur situation géographique en annexe

2. Nombre et intitulés des lots

N/A

CONDITIONS DE PARTICIPATION

3. Éligibilité et règle de l’origine

La règle d’origine n’est pas applicable au présent marché.

4. Nombre d’offres

Les offres ne portant que sur une partie d’un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu’il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plus d’un lot. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d’appel d’offres. Dans le cas d’une variante, l’évaluation se fera sans la variante.

5. Situations d’exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de CIVIPOL***.***

6. Possibilités de sous-traitance

Non Applicable

7. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à **5**% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par CIVIPOL. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

8. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date prévue de commencement du marché

5 juillet 2026

11. Période de mise en œuvre des tâches

Six (6) mois à compter de la notification d'attribution du marché.

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

12. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit prouver, document à l'appui, qu'il satisfait aux exigences économique et financières suivantes :

- **Le** chiffre d'affaires moyen annuel du soumissionnaire au cours des trois dernières années dans le domaine concerné doit être supérieur au budget maximum annualisé du marché. La période de référence correspondra aux trois derniers exercices clos. Les critères de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants :

 le soumissionnaire doit disposer d'un Chiffre d'Affaires moyen des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025), supérieur au budget maximum annualisé du présent marché;

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires ;

- La présentation d'états financiers ou d'extraits d'états financiers des 3 dernières années.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit prouver qu'il dispose d'une ressource humaine qualifiée qui satisfait aux exigences de capacité professionnelle du présent marché :

- Au moins 20% de l'ensemble des effectifs des soumissionnaire travaillant cette année dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents (une déclaration indiquant les effectifs du soumissionnaire et l'importance de son personnel travaillant dans le domaine en rapport avec le marché).

3) Capacité technique du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit démontrer, document à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et expérience du présent marché :

- Il doit avoir mené à bien des projets similaires à celui du présent marché dans les trois dernières années (2023, 2024 et 2025).
- Les références des projets doivent être jointes au dossier technique (copies des certificats de réception finale signés par les bénéficiaires des projets concernés ou tout document relatif aux projets en cours).
- Il doit être à mesure d'assurer l'installation et la mise en service des biens sur tout le territoire Ivoirien dans le délai requis.

13. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas.

SOUMETTRE UNE OFFRE

14. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les candidats intéressés peuvent obtenir l'ensemble des documents constituant le dossier d'appel d'offre en les sollicitant à l'adresse suivante : arsene.batai@experts.civipol.fr (cc : lisa.raffy@civipol.fr). Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit aux adresses électroniques suivantes : lisa.raffy@civipol.fr et arsene.batai@experts.civipol.fr (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16. CIVIPOL répondra aux questions au moins 10 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 10 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site de CIVIPOL : https://www.civipol.fr/fr/appel-d-offres

15. Date limite de soumission des offres

Lundi 22 juin 2026 à 17h (heure d'Abidjan)

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

16. Séance d'ouverture des offres

Mardi 23 juin 2026 à 10h (heure d'Abidjan)

17. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

18. Base juridique

Le Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de CIVIPOL.

19. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont avertis de cette annulation par Civipol. Civipol n'est en aucun cas redevable de dommages-intérêts, quelle que soit leur nature, y

compris, sans restriction, de dommages-intérêts pour manque à gagner, et quel que soit leur rapport avec l'annulation d'une procédure d'appel d'offres. Le lancement d'une procédure d'appel d'offres n'engage nullement Civipol à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.